



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 15 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation : 2 décembre 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement
LA ROCHELLE**

**Canton
LA JARRIE**

**Commune
MONTROY**

L'an deux mille vingt et un le 15 décembre à 19h00, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ.

Présent(e)s : Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Jean GONZALEZ, Aurélie NICOLET, Willy RZEPKA, Patrice BOURDILLIAT, Michèle DELÊTRE.

Absents excusés : Sébastien BONNEAU, Isabelle GRENÉ, Erwan COLLIN.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrice BOURDILLIAT est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Affiché le 16/12/2021

ORDRE DU JOUR

Adoption du PV du conseil d'administration du 21 octobre 2021

1. Election d'un(e) vice-président(e) suite à une démission
2. Décision modificative n°1

Madame Viviane COTTREAU-GONZALEZ, Présidente, ouvre la séance à 19h05 et propose au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 21 octobre 2021. Aucune remarque n'est faite et le PV est adopté.

1. Election d'un(e) vice-président(e) suite à une démission

Madame la Présidente expose que,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6,

Vu la démission de Monsieur Sébastien BONNEAU de son poste de vice-président du CCAS le 16 novembre dernier,

Il convient de procéder à l'élection d'un(e) nouveau(lle) vice-président(e).

Se porte candidat : M. Jean GONZALEZ

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Michèle DELÊTRE et Willy RZEPKA sont désignés comme assesseurs.

Après dépouillement des votes, les résultats sont les suivants :

Monsieur Jean GONZALEZ : 6 voix pour

Est élu vice-président : Monsieur Jean GONZALEZ avec 6 voix pour.

2. Décision modificative n°1

Madame la Présidente expose que,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget du CCAS,

Madame la Présidente propose au Conseil d'administration d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget de l'exercice 2021 comme présentée dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Article	Montant DM
011 - Charges à caractères générales	6232 - Fêtes et cérémonies	- 100
65 - Autres charges de gestion courantes	6558 - Autres contributions obligatoires	+ 100

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

La séance est levée à 19h15.

La date du prochain Conseil d'administration du CCAS n'est pas fixée.